

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 16 DECEMBRE 2025**

**N°CC2025/077 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
INSTITUTION D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR
TOURISTIQUE POUR LA PERIODE 2026-2027**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [Andernay], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [Vassincourt]

Étaient excusés :

Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [Revigny-sur-Ornain]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux et réflexions du Groupe de Travail « Economie – Tourisme – Mobilité » en date du 11 février 2025 et du 6 mai 2025,
Vu l'avis du Bureau,
Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Revigny est compétente en matière de développement touristique du territoire,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2026 un dispositif de soutien financier en faveur du secteur touristique pour la période 2026-2027,
- ≈ d'approuver en conséquence le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente délibération,
- ≈ d'instituer une délégation d'attribution confiée au Bureau de la Communauté de Communes, s'agissant de la décision d'octroi et de versement des aides financières aux bénéficiaires en application du règlement du dispositif approuvé par le Conseil de Communauté,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025